

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 novembre 2018**

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, N. Garampon, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, A. Fayot, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, G. Virone,

Absents : JL Bourdin, Y. Dhomont, H. Fayard

Pouvoirs : Y. Dhomont à M. Girer

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil : Commissions Municipales. Modifications. Accord de l'assemblée.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Michel GIRER est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du 2 novembre est approuvé avec quelques modifications :

- Au point N°10 CCD constitution d'un service commun Coordination Enfance jeunesse. Intervenants musique et sports Adhésion M. Girer précise qu'il n'a pas dit que la non adhésion pénaliserait la commune, mais plutôt que l'adhésion même sans utilisation du service permettrait une simplification, sans coût supplémentaire.
- Points 5 et 6 Construction salle polyvalente. Demande de subvention. Conseil régional et DETR. N. Curtet précise qu'il convient de faire référence aux points précédents et non suivants.
- Point 22 questions diverses. N. Curtet précise que son intervention concernant les punaises avait plutôt pour but de connaître leurs origines. Par ailleurs, elle souligne qu'il faut lire pour le bassin de Polleteins que lorsqu'il pleut celui-ci est surveillé et les vannes ouvertes.

**3. Construction salle polyvalente. Choix du maître d'œuvre**

M. le Maire rappelle la consultation lancée en septembre pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction de la future salle polyvalente.

La réception des offres était fixée au jeudi 11 octobre à 12 heures. Six offres ont été réceptionnées.

Après une première analyse, les élus présents à l'ouverture des plis ont décidé d'auditionner les trois candidats dont les offres étaient les plus intéressantes au regard des critères de sélection.

Les auditions avec les cabinets Barillot de Bourg-en-Bresse, Archi-Gones de Montanay et Robin de Macon ont été réalisées le vendredi 26 octobre.

Suite aux auditions, les trois candidats ont remis leurs nouvelles propositions pour le mercredi 31 octobre à 10 heures comprenant l'intégration dans leur offre de la mission ordonnancement pilotage et coordination du chantier (OPC).

M. Girer précise qu'après examen en commission, le mercredi 31 octobre et présentation au conseil municipal le 2 novembre, des questions complémentaires sur les délais ont été adressées aux trois candidats auditionnés dans le cadre phase de négociation. Les offres définitives étaient attendues pour lundi 12 novembre à 12 heures. M. Girer précise qu'en plus une date prévisionnelle indicative non examinée dans le cadre de l'attribution de l'offre avait été demandée.

Après analyse définitive des offres par la commission salle polyvalente, et au regard des critères de sélection prévus au règlement de consultation, l'offre du cabinet Barillot de Bourg-en-Bresse est la mieux disante. Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre d'architectures Barillot.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet Barillot de Bourg-en-Bresse dont le montant total des honoraires est de 69 760 € HT soit 83 712 € TTC y compris la mission OPC soit un taux de 10,90 % du montant des travaux.
- autorise M. le Maire à signer les pièces correspondantes au marché.
- dit que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2018.

E. Fleury précise que l'avancement du projet dépend aussi de la réactivité des élus dans les réponses qu'il faudra apporter à l'architecte. Aussi, il est programmé que la commission salle polyvalente se réunisse les vendredis en fin d'après-midi. M. Girer précise que c'est aux élus de faire respecter le planning transmis et qu'il y aura des réunions toutes commissions afin de valider notamment les plans du projet.

N. Curtet demande une précision sur le montant des honoraires.

M. le Maire précise que la subvention attribuée par le conseil départemental devrait être revue à la hausse à hauteur de 156 000 €.

#### 4. Commissions Municipales. Modification

Trois modifications sont réalisées :

Commission cimetière : ajout de M. Simonetta en membre extérieur

Commission CMJ : suppression de Mme Guillot-Comtet

Commission Salle polyvalente ajout de Mme Fayot

Accord de l'assemblée

Le Secrétaire de Séance, Michel GIRER



Le Maire, Henri CORMORECHE

